



# Les Officiales

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des Huissiers n°130 novembre 2021

## REPRESENTATIVITE SYNDICALE CHEZ LES HUISSIERS

L'arrêté du 6 octobre 2021 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la convention collective des Huissiers a été publié. Comme nous l'avons écrit dans le bulletin les Officiales n°127, la CGT se place en 2<sup>ème</sup> position derrière la CFDT. La CGT perd 3 points par rapport à 2016 au profit de l'UNSA et de la CFDT.

Le taux de représentativité des syndicats est un enjeu majeur pour les négociations de branche et pour la défense des intérêts des salarié.e.s.

### Les résultats de la mesure de l'audience syndicale 2021

<b>CFDT : 33,33%</b>
<b>CGT : 24,19%</b>
<b>UNSA : 17,83%</b>
<b>CGT-FO :13,49%</b>
<b>CFTC : 10 ,23%</b>
<b>CFE-CGC : 0,93%</b>

La CGT doit pouvoir continuer à se battre et à construire le rapport de force nécessaire à la satisfaction des revendications des salarié.e.s.

Mais, nous avons besoin de l'implication des salariés dans les instances paritaires de négociation, à la CARCO et aussi dans les CSE pour que les attentes et les besoins des salariés soient enfin entendus.

Dans le cadre des négociations de la nouvelle convention collective des Commissaires de Justice, la CGT fait des propositions d'amélioration des droits comme l'instauration d'un treizième mois et la sauvegarde de la CARCO comme institution de prévoyance et de retraite complémentaire dédiée aux salariés.

Nous allons bientôt entamer les négociations sur les rémunérations, comptez sur la CGT pour obtenir une revalorisation significative des minima de branche !

D'autant que depuis 2020, les négociations sur les minima sont gelées par le patronat qui se cache derrière la crise sanitaire et les difficultés économiques des structures pour ne pas négocier d'augmentation.

En attendant, les salariés les plus anciens continuent à servir de variable d'ajustement, ils sont soit licenciés soit poussés à négocier des ruptures conventionnelles soit mis en activité partielle.

La prochaine réunion de négociation est prévue le 18 novembre 2021, nous devrions avoir une proposition d'augmentation des minima, ça fait 3 ans que nous l'attendons !

Pour information, l'avenant n°68 du 19 novembre 2019 octroyant + 2% sur les salaires a été refusé à l'extension par le ministère du travail !

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [deployment.fsetud@cgt.fr](mailto:deployment.fsetud@cgt.fr) avec la mention « Huissiers »**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**